

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2016

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Taux des 3 taxes

Les taux de fiscalité restent inchangés pour 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,20 %
- Foncier bâti : 15,70 %
- Foncier non bâti : 22,60 %

Subventions 2016

Le montant accordé au titre des subventions à verser à différents organismes pour l'année 2016 s'élève à 61 770 €.

Vote des budgets 2016

Le conseil municipal adopte le budget général ainsi que celui de l'eau, comme suit :

Budget général

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	893 128.00	696 807.00
Recettes	893 128.00	696 807.00

Budget eau

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	71 696.00	105 419.00
Recettes	71 696.00	105 419.00

Les principales **dépenses d'investissement** retenues dans le budget général sont :

- le solde des travaux d'optimisation de l'installation de l'éclairage public dans la commune /reste à réaliser 2015 : (143 100 €),
- le solde de l'aménagement esthétique de la Place Calmette /reste à réaliser 2015 : (60 000 €),
- l'aménagement de rue Paul Morel (172 000 €),
- l'aménagement esthétique du réseau d'électricité et le renforcement de l'éclairage public par le SIED de la rue Paul Morel (138 000 €),
- le remboursement des emprunts (67 000 €),
- l'étude de l'aménagement de la rue Paul Morel (9 600 €),
- le programme de restructuration du cimetière (7 750 €),
- la réfection de reliquaires de l'église (6 000 €),
- la réfection de la voirie rue Morin (4 000 €),
- la réfection du pignon de l'école maternelle (3 500 €),
- l'éclairage extérieur et armoire électrique du C.de Gaulle (3 300 €)
- l'achat de signalétiques (3 000 €),
- d'autres dépenses de matériels pour l'atelier municipal, équipements pour les écoles, la mairie)

Les **recettes d'investissement** sont constituées par :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé au budget 2015 (123 717 €),
- l'excédent prévisionnel au budget de fonctionnement 2016 (205 040 €),
- la subvention du SIED (189 908 €),
- la vente d'un bien immobilier (55 000),
- le remboursement de la TVA de 2015(26 500 €),
- la taxe d'aménagement (14 000 €),
- les subventions d'investissement du département au titre de l'aide à la voirie AED (23 300 €) et des bordures de trottoirs (7 880 €)....
- les subventions de la Région (2 288)

Capitaux décès / Assurance-vie

La commune a été bénéficiaire de 2 contrats d'assurance-vie, le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Programme de restructuration du cimetière

Dans la continuité du programme de réhabilitation du cimetière ancien déjà engagé en 2013, le conseil municipal accepte l'offre du Cabinet FINALYS pour engager un programme de reprise et de valorisation des éléments patrimoniaux. Il autorise aussi le maire à signer la convention correspondante, avec transfert de responsabilité sur l'ensemble de la procédure, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 9 avril 2016 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire



A. BOUDOT